



**COMMISSION SPORTIVE
NATIONALE DE
PATINAGE DE VITESSE**

MEMORANDUM POUR L'ORGANISATION DES COMPETITIONS DE SHORT-TRACK

Adopté par l'assemblée générale du 29/5/2011 ORLEANS

Validé par le BE de la FFSG

SOMMAIRE

Sommaire	2
PREAMBULE	4
1. <i>L'organisateur:</i>	4
2. <i>La Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse:</i>	4
I. CONDITIONS GENERALES	5
II. CONDITIONS FINANCIERES	5
III. CONDITIONS TECHNIQUES:	6
1. <i>Patinoire – dimension de la piste</i>	6
2. <i>Glace:</i>	6
3. <i>Tracé</i>	6
4. <i>Protections</i>	6
5. <i>Locaux annexes</i>	6
6. <i>Matériel de course:</i>	7
IV. SERVICES ANNEXES	8
1. <i>Hébergement:</i>	8
2. <i>Repas:</i>	8
3. <i>Remboursement de frais des officiels:</i>	8
V. OFFICIELS BENEVOLES	8
1. <i>Officiels de Compétitions</i>	8
2. <i>Désignation des Officiels de Compétitions</i>	9
3. <i>Secrétariat</i>	9
4. <i>Comité d'Organisation</i>	10
VI. RECUEIL DES INSCRIPTIONS	10
1. <i>Principe</i>	10
2. <i>Transmission par messagerie</i>	10
3. <i>Inscriptions sur site</i>	10
VII. SERVICE MEDICAL	11
1. <i>Personnel:</i>	11
2. <i>Infirmierie</i>	11
3. <i>Public</i>	11
VIII. CONTROLE ANTIDOPAGE	12
IX. SECURITE	12
1. <i>Restrictions d'accès au bord de piste</i>	12
2. <i>Autres Restrictions d'accès</i>	13
3. <i>Comportement des participants</i>	13
X. COMMUNICATION - PUBLICITE	13
1. <i>Affiches</i>	13
2. <i>Invitations</i>	13
3. <i>Drapeau</i>	13

XI. CALENDRIER DE PREPARATION	14
XII. DEROULEMENT DE LA COMPETITION	15
XIII. DOSSIER DE PRESSE - PRESENTATION	16

PREAMBULE

Le présent mémorandum a pour objet de préciser les conditions et obligations dans l'organisation d'une compétition de short-track par une instance affiliée à la Fédération Française des Sports de Glace.

1. L'organisateur:

L'organisateur d'une compétition peut être :

- La Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse par délégation de la FFSG.
- Un comité d'organisation spécifique à une compétition
- Une Ligue ou par délégation un comité de Ligue
- Un club ou un groupement de clubs

L'organisateur assure la préparation et du déroulement de la compétition conformément au présent cahier des charges général, et en respectant le règlement sportif en vigueur pour la compétition concernée.

2. La Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse:

La Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse reçoit les candidatures aux différentes épreuves, valide ces candidatures et les inscrit au calendrier de la saison, publié sur le site.

La commission assiste et/ou contrôle l'organisation et la préparation des compétitions, directement ou par l'intermédiaire de la Commission Nationale des Officiels (CNO).

La commission a principalement la charge:

- de la mise à jour de l'enregistrement des patineurs sur le "Top France" qui répertorie les meilleurs temps des athlètes servant à la composition des courses de l'épreuve dans les conditions du règlement sportif.
- de la désignation des officiels de course pour les compétitions à caractère national et international se déroulant en France. Pour chaque compétition, la CNO établit une liste d'officiels qui doit être respectée par les clubs. Les changements éventuels (indisponibilité de l'officiel proposé, etc.) doivent être discutés et validés par la CNO.
- du contrôle du respect des règlements s'appliquant à la compétition (CSNPV, FFSG, ISU, etc.)
- du contrôle du respect du cahier des charges d'organisation des compétitions.
- De constater le cas échéant les records de France, de les homologuer, et de les publier sur le site de la CSNPV.
- De publier sur le site, et par diffusion les annonces transmis par l'organisateur
- De publier sur le site les résultats (protocole) transmis par l'organisateur

I. CONDITIONS GENERALES

L'organisateur assure la charge de la compétition sous son nom et sous son entière responsabilité juridique et financière. Il doit respecter les règles d'organisation décrites dans le présent document, et les règles sportives énoncées dans le Règlement sportif de la CSNPV et selon les règles édictées par la FFSG et l'ISU.

II. CONDITIONS FINANCIERES

1. L'organisateur assure la charge de la compétition sous son nom et sous son entière responsabilité juridique et financière dans les conditions décrites dans le présent memorandum, et dans le règlement sportif de la CSNPV, ou dans les cahiers des charges de la FFSG et de l'ISU.
Une convention précise le cas échéant les conditions particulières d'une épreuve.
2. L'organisateur perçoit les droits d'inscription des concurrents, les recettes publicitaires diverses (sauf condition ci-dessous) ainsi que le produit de la vente des billets d'entrée et autres recettes annexes.
Lorsqu'il s'agit d'une compétition nationale, le club organisateur accepte de respecter les conventions conclues entre la FFSG et ses sponsors. Il perçoit éventuellement une participation de la CSNPV, dont le montant est fixé annuellement par cette dernière.
3. En contrepartie, il s'engage à supporter les frais suivants:
 - Transport et séjour des officiels de course et, le cas échéant, du Délégué Technique de la Commission Sportive Nationale.
 - Récompenses aux participants.
 - Une invitation nominative par patineur pour un membre de sa famille.
 - Entrée libre pour les porteurs d'une carte « Officiel FFSG », les CTS, les présidents de Ligues, les officiels de course convoqués à la compétition et les membres de l'Equipe de France (patineurs, coachs, staff technique, staff médical).
 - Tous les frais relatifs au bon déroulement de la compétition en suivant les obligations techniques décrites ci-après.

III. CONDITIONS TECHNIQUES:

1. Patinoire – dimension de la piste

La patinoire sur laquelle le club organisateur fera la compétition doit être couverte et disposer d'une piste d'un minimum de :

- 56 x 26 m pour les challenges ou championnats de Ligue
- 58x28 ou recommandé 60 x 30 m pour les Coupes de France ou Championnats nationaux.
- 60 x 30 m pour les compétitions internationales (cf règles ISU notamment)

2. Glace:

La qualité de glace optimum pour des hautes performances serait:

- Epaisseur 2,5 cm pour une température en surface de - 6° C.

Ceci est très peu souvent réalisable à cause du manque de planéité des dalles béton des patinoires. Il est donc accepté:

- Epaisseur 4 cm maximum pour une température de - 7° C.

3. Tracé

- Une piste de 111,12 m selon le diagramme fourni par la FFSG et l'ISU.
- Il est nécessaire d'effectuer un tracé de la piste soit sur le béton support ou éventuellement dans la glace avec de la peinture à l'eau. 5 pistes décalées en patinoire de 60x30, et 3 pistes pour 56x26 et 58x28 pour les tracés des virages.
- 5 lignes de départ en 60x30 (3 lignes pour 56x26 et 58x28), avec plots de positionnement.
- 1 ligne d'arrivée, avec plots de positionnement (pour 1000, 3000, et 5000m).
- Il faut 18 plots de traçage de piste (plots homologués ISU).

L'espace situé au niveau de la ligne d'arrivée ainsi que la zone des coachs doivent, si possible, être exempts de vitres.

4. Protections

Pour la pratique du Short Track, il est recommandé que des matelas de protection recouvrent l'intégralité du bord de la surface de glace, avec au moins un doublage de l'épaisseur dans les virages et sorties de virages.

5. Locaux annexes

Vestiaires : La patinoire doit disposer de plusieurs vestiaires, certains pouvant être communs à plusieurs clubs ou équipes. L'organisateur devra répartir équitablement les différentes équipes entre les locaux disponibles.

Réunions coachs et teams : Une salle spacieuse et agréable devra être prévue pour les tirages au sort et l'annonce des résultats.

Officiels : Un local spécifique devra être prévu pour les officiels de course avec table et chaises.

Antidopage : un local fermant à clef pour les contrôles antidopage

Infirmerie séparée devront être mis à disposition de l'équipe médicale.

Secrétariat et Compétiteur-Stewards : devront être placés dans un endroit facilement accessible, dégagé de tout accès public, et offrant un espace assez vaste pour déployer leur matériel informatique. Une salle de secrétariat de course devra être disponible pour la mise en œuvre du protocole officiel.

Heat boxes : Espace d'accueil des patineurs avant leur course pour leur préparation finale avant d'entrer sur la piste. Espace géré par le(s) Steward(s) Heat-Box.

Ligne des coachs : Espace réservé aux coachs pendant les courses, et préservé d'accès de personnes non autorisées.

Ligne d'arrivée: Une estrade doit être prévue pour améliorer la visibilité des officiels présents sur la ligne d'arrivée. Un point d'alimentation électrique est également nécessaire.

6. Matériel de course:

Pour toutes les compétitions, le club organisateur doit se procurer:

- Un chronomètre électronique
- Un compte-tours électrique (ou manuel) + 1 cloche
- 1 compte-tours manuel par équipe (de couleur différente) si courses de relais
- 2 pistolets calibre 6 mm ou similaire + les cartouches en quantité suffisante
- 1 imprimante laser à haut débit (15 ppm)
- Si possible 1 matériel de liaison téléphonique ou radio entre les officiels, juges, Compétiteur-steward, secrétariat, speaker.
- Dans le cas d'une compétition avec photo-finish, pour permettre une qualité optimale, celle-ci doit comporter des systèmes de « backup ». L'éclairage de la patinoire doit être de 400 lux minimum (au niveau de la glace) pour la saisie photographique des images d'arrivée.
- Pour permettre notamment l'homologation de records l'organisateur doit prévoir un chronométrage au tour par tour.
- Pour une compétition sans photo-finish, le club doit se procurer des chronomètres manuels, 4 si possible, outre le tour par tour.
- La sonorisation de la patinoire doit permettre l'information des athlètes et du public, ainsi que la présentation et le résultat des courses.
- L'alimentation du secrétariat technique doit comporter des prises électriques pour l'ensemble du matériel informatique, avec si possible connexion internet fixe ou wifi
- Remise des prix: Si une remise des prix est prévue, prévoir podium et récompenses en conséquence.

IV. SERVICES ANNEXES

1. Hébergement:

Le club organisateur devra proposer aux clubs participants une liste des lieux d'hébergement situés à proximité de la patinoire. Les officiels de course et officiels de la FFSG devront être logés dans un hôtel de catégorie 2 étoiles minimum.

2. Repas:

L'organisateur devra prendre en charge les repas des officiels de course.

Les horaires et lieux des repas pris en commun devront être indiqués soit sur l'invitation envoyée aux officiels, soit dans le dossier d'accueil des officiels. Le local utilisé pour les repas des officiels devra être un local uniquement réservé aux officiels, ceci afin de garantir une confidentialité.

L'organisateur doit indiquer si quelque chose est prévu pour les patineurs et les clubs participants, même si c'est à leurs frais.

Les Patineurs devront pouvoir accéder à la patinoire au moins 3/4 d'heure avant la compétition ou l'échauffement et en partir au plus tard 1h heure après.

3. Remboursement de frais des officiels:

Un document officiel relatif au remboursement des frais de déplacements de l'officiel devra lui être remis dans son dossier d'accueil. Le barème de remboursement doit être au minimum celui de la FFSG.

V. OFFICIELS BENEVOLES

1. Officiels de Compétitions

La composition standard du jury pour une compétition nationale est la suivante:

- 1 Juge-arbitre
- 2 Juges assistants
- 1 Starter
- 1 Starter assistant
- 1 Compétiteur-Steward principal
- 1 Compétiteur -steward assistant chargé du secrétariat
- 1 Steward Heat-Box
- 1 Secrétaire de course assistant/ navette entre les différents postes
- 1 Juge de Photo-Finish
- 1 Chronométrateur (chrono électronique) Enregistreur tour/tour
- 1 Compte-tours
- 4 Track-stewards (ramasseurs de plots) + Une équipe d'assistance glace
- 1 Speaker
- Total : 17 personnes + les techniciens responsables de la Photo-Finish

Sans la Photo-finish, il faut ajouter:

Cette composition doit être respectée pour les compétitions nationales.

Les règles fixées par l'ISU ou les instances concernées doivent s'appliquer aux compétitions internationales.

Un jury adapté est possible pour les autres compétitions de niveau local ou régional, tout en veillant à assurer un bon déroulement des épreuves.

La CSNPV peut nommer un Délégué Technique dont le rôle est de contrôler la bonne organisation et le bon déroulement de la compétition.

Enfin, l'organisateur doit désigner au sein de son comité d'organisation un Coordinateur général ou Directeur de compétition, qui sera notamment l'interlocuteur privilégié des officiels.

2. Désignation des Officiels de Compétitions

- Pour chaque compétition, la liste des officiels appelés à intervenir est proposée par la Ligue ou le club organisateur, et validée par la CSNPV en collaboration avec la responsable des officiels au sein de la CSNPV. Cette dernière est chargée en particulier à une bonne rotation des officiels d'une compétition à l'autre. La liste ainsi validée doit être respectée par la ligue ou le club organisateur. Les changements éventuels (indisponibilité de l'officiel proposé, etc.) doivent être discutés et validés par la CSNPV.
- Les officiels doivent être choisis dans la liste des officiels reconnus par la CSNPV. Trois, au moins, de ces officiels proviennent de clubs différents du club organisateur. En particulier, le Juge-arbitre et un Juge assistant au moins sont issus de clubs différents entre eux.
- Les officiels doivent être licenciés à la FFSG ou auprès d'une fédération membre de l'ISU. Pour des raisons d'assurance, les officiels évoluant sur la glace de par leur fonction (notamment Juge arbitre, Juges assistants, Ramasseurs de plots) doivent être titulaires d'une licence compétition.
- Les officiels sont normalement défrayés pour leur déplacement et leur hébergement par l'organisateur, suivant le tarif de remboursement FFSG en vigueur. L'organisateur joindra une feuille de défraiement et la procédure à suivre pour le remboursement.

3. Secrétariat

Le secrétariat doit être en mesure de réaliser rapidement l'édition et la duplication des résultats au fur et à mesure du déroulement des épreuves. Pour ce faire, il doit disposer de matériel d'édition en bon état de fonctionnement et avec les consommables nécessaires (ramettes de papier, cartouches d'encre, etc.), et de tout le matériel de bureau permettant la diffusion des horaires et tirages au sort.

Un dispositif d'information (panneaux, boîtes aux lettres par club participant) doit être mis en place pour l'affichage des horaires et tirages au sort dans le hall d'accueil, la salle des officiels de course et à proximité des vestiaires, et pour les médias le cas échéant.

4. Comité d'Organisation

Pour les Championnats de France, un comité d'organisation doit être mis en place au moins trois mois avant la date des championnats.

Sont membres de droit :

- Le président de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse
- Le président de la Commission Nationale des Officiels
- Le responsable des officiels de la ligue où ont lieu les Championnats.

Le Président de la FFSG pourra être nommé Président d'Honneur du Comité d'Organisation ou Co-Président.

VI. RECUEIL DES INSCRIPTIONS

1. Principe

L'annonce précise les modalités de recueil des inscriptions et la date limite de transmission.

Elles peuvent être transmises au choix de l'organisateur soit par messagerie, soit par inscription directe sur le site de la CSNPV

2. Transmission par messagerie

L'annonce précisera les adresses internet devant recueillir les messages d'inscription, au minimum l'organisateur et le compétiteur steward.

3. Inscriptions sur site

L'inscription à une compétition est réalisée par les clubs au moyen du système informatisé de la CSNPV, à l'adresse <http://inscriptions.csnpv.fr>, par les présidents de club ou un représentant, avant la date de clôture des inscriptions.

Une notice explicative sur l'utilisation du service est mise à disposition des personnes concernées.

La feuille d'engagement générée par le site internet comporte le nom du Président du club ou de la section avec sa signature, les noms des coaches (maximum 2 par clubs) et du responsable d'équipe, les coordonnées Tél ou Fax du responsable.

VII. SERVICE MEDICAL

1. Personnel:

Le service médical a pour objet l'intervention immédiate en cas d'incident. Il ne saurait se substituer aux services de secours habilités tels que pompiers ou SAMU.

Il doit comporter au minimum une équipe de secouristes qualifiés selon l'importance de la compétition et la configuration de la patinoire.

Selon l'éloignement des équipements et dispositifs de secours (Pompiers, SAMU, hôpital) cette équipe de première intervention peut être assistée par :

- le médecin fédéral de la discipline ou un médecin local
- un service d'évacuation permanente
- Si possible, le kinésithérapeute du club organisateur ou de la ligue

La présence du service médical est obligatoire pendant toute la durée de la compétition ET des échauffements /entraînements officiels précédant les épreuves de compétition.

2. Infirmierie

a) local fermant à clé, en état constant de propreté et possédant;

- lavabo + serviettes + brosse à ongles + savon
- bureau + chaises
- table d'examen + drap + coussin + couverture
- brancard
- téléphone en accès libre avec fiche posée en évidence mentionnant les N° de sortie pour communication vers l'extérieur
- du SAMU
- de l'hôpital le plus proche
- du médecin ou cabinet médical le plus proche

b) Armoire à pharmacie non fermée à clé et comprenant:

- 1 jeu d'attelles gonflables + attelles pour doigts
- 1 collier cervical
- tous les produits indispensables aux soins de 1 ère urgence

c) un défibrillateur (en principe chaque patinoire doit en disposer)

Ce local et son contenu sera inspecté avant la compétition par le juge-arbitre désigné et/ou le délégué technique FFSG nommé par la CSNPV.

3. Public

En dehors de l'obligation légale d'assistance à personne en danger, le service médical de la compétition n'a pas mission de s'occuper du public.

VIII. CONTROLE ANTIDOPAGE

(possible à tout instant de manière inopinée)

a) La procédure:

- Le déroulement du contrôle doit être conforme aux normes de la FFSG et/ou de l'ISU et se dérouler sous l'autorité du médecin fédéral national.
- Le contrôle est effectué sur des participants tirés au sort ou désignés selon les mêmes modalités.
- Le contrôle est effectué par un médecin désigné par le Ministère des Sports.

b) Le local:

Avant et pendant la compétition, il sera fermé à clé (qui doit être remise au médecin responsable de la compétition).

Son accès devra être clairement signalé. Il comportera:

- 1 WC propre suffisamment spacieux pour 2 personnes (type handicapé)
- 1 table et 3 chaises
- 1 « salon d'attente » pour les patineurs
- des boissons en quantité suffisante (bouteille d'eau minérale capsulée ou boisson en boîte métallique fermée)

Aucune autre boisson ou nourriture ne doit se trouver dans ce local.

c) L'accès au local

Il ne doit être ouvert qu'au moment du contrôle et ne sera accessible qu'aux personnes accréditées :

- le médecin préleveur
- le médecin responsable de la compétition et ses adjoints éventuels
- le patineur contrôlé et UN SEUL ACCOMPAGNANT de son choix qui vérifie la régularité du contrôle.

IX. SECURITE

1. Restrictions d'accès au bord de piste

- Un système de badges, destiné aux patineurs, coaches, officiels de compétition, organisateurs et invités officiels doit être mis en place lors des compétitions les plus importantes.
- Les coaches doivent avoir un badge nominatif (noms à indiquer sur les feuilles d'inscriptions, avec un maximum de 2 coaches et 1 responsable par équipe/Team Leader)
- Les organisateurs doivent mettre en œuvre les moyens de contrôle nécessaires pour restreindre l'accès aux bords de piste:

- Une portion des bords de piste doit être exclusivement réservée aux coaches, avec un contrôle de l'accès à cette zone.
- Suivant l'emplacement des services de secours et de l'infirmier, la portion de bord de piste proche de ces emplacements doit être interdite d'accès même aux coaches.
- Le directeur de la compétition et le Juge Arbitre ont la possibilité de sanctionner et/ou d'exclure de la compétition, toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité.

2. Autres Restrictions d'accès

- Les vestiaires, accessibles uniquement aux athlètes inscrits à la compétition, à leur coach et team leader
- La zone ou le local Competitor Steward: cet espace n'est accessible qu'aux Juges Arbitres, Secrétaire de Course, Directeur de Compétition, Délégué Technique, navettes.
- Le secrétariat de course: uniquement accessible aux officiels de compétitions et aux membres organisateurs faisant partie du secrétariat de course.

3. Comportement des participants

Conformément à la règle ISU 125, tous les concurrents, responsables d'équipe et accompagnateurs se doivent de respecter les officiels, leurs consignes et le règlement.

X. COMMUNICATION - PUBLICITE

1. Affiches

Pour les Championnats de France, les affiches et les programmes doivent comporter les logos de la FFSG et de l'organisme organisateur ainsi que ceux des sponsors de la FFSG et du club organisateur.

Une maquette sera soumise à la CSNPV pour approbation avant tirage.

2. Invitations

L'organisateur assurera l'envoi des invitations à toutes les personnalités politiques, associatives, sportives, ... locales. A cet effet la liste devra en être établie de concert avec la CSNPV, et/ou la FFSG selon le niveau de la compétition.

De même l'organisateur a la charge de prendre contact avec les organes médias comme télévision, radios, presse,...

3. Drapeau

Pour les championnats de France Elite ou Juniors, le drapeau français sera arboré dans l'enceinte de la patinoire.

La remise des récompenses sera accompagnée (avant ou après) par la Marseillaise.

XI. CALENDRIER DE PREPARATION

Trois mois avant	Constitution du Comité d'Organisation
Deux mois 1/2 avant	<p><u>Prise de contact du Comité d'Organisation avec Juge Arbitre et Competitor Steward, et Délégué Technique le cas échéant</u></p> <p>- L'organisateur communique les informations concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les noms et adresses des lieux d'hébergement et de repas • le séjour des officiels de course et FFSG (hôtel et prise des repas) • le mode de transport éventuel entre les lieux d'hébergement et la patinoire • les horaires de glace • le lieu et l'heure du tirage au sort • l'aménagement de la patinoire <p>- La CSNPV communique à l'organisateur la liste des personnalités à inviter aux différents événements de la compétition.</p> <p>- Validation de la liste des officiels à convoquer.</p> <p>- Check-up des contraintes techniques et financières.</p>
Deux mois avant	<p><u>Convocation des Officiels</u></p> <p>A joindre à la convocation toutes les informations concernant le séjour et les repas, les horaires, le lieu et l'heure du tirage au sort.</p>
Un mois Y2 avant	<p><u>Validation Annonceur de la Compétition.</u></p> <p>L'annonceur rédigé par le club organisateur doit être validé par le juge-arbitre de la compétition ET le Competitor Steward (cf. Annonceur Type)</p>
Un mois avant	<p><u>Envoi de l'Annonceur Officiel</u></p> <p>L'annonceur doit être envoyé (avec tous les documents nécessaires: fiche d'inscription, liste d'hôtels, etc.) aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de la FFSG Président de la CSNPV Président du Directoire Président de la CNO Présidents de Ligues Vitesse Présidents de Club Vitesse Membres de la CSNPV Service communication de la FFSG <p>Une version électronique sera envoyée au responsable du site internet.</p>

	<p><u>Concertation du Comité d'Organisation + Juge Arbitre + Compétiteur Steward (+ Délégué Technique le cas échéant)</u></p> <p>Check-up des contraintes techniques et financières Check-up de l'aménagement de la patinoire</p>
J -10	<p><u>Clôture des Inscriptions</u></p> <p>Les feuilles d'inscriptions doivent être transmises au Competitor Steward de la compétition.</p>
J-5	<p><u>Timing Prévisionnel</u></p> <p>Le Competitor Steward et le Juge Arbitre établissent un timing prévisionnel de la compétition. Ils le soumettent au Comité d'organisation pour vérifier s'il est en adéquation avec les contraintes d'horaires.</p>
J-1 (au plus tard)	<p><u>Contrôle Piste</u></p> <p>La piste est contrôlée et validée par le Juge Arbitre.</p> <p><u>Contrôles environnement technique et matériel (en particulier aménagement de la ligne d'arrivée, matelas de protection)</u></p> <p>Contrôles par le Juge Arbitre et le Délégué Technique</p>

XII. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

J-I	ACCUEIL DES CLUBS PARTICIPANTS & DES OFFICIELS (cf. F. ci-dessous)
J-I 18 heures	TIRAGE AU SORT OFFICIEL Sont invités au Tirage au sort officiel: les coaches et présidents des clubs, les officiels, les personnalités. Présentation des principaux officiels Présentation de la compétition et des règles particulières éventuelles (team-leaders) Présentation des zones et circulations dans la patinoire (team-leaders) Tirage au sort de l'ordre de départ des premières séries
J	COMPETITION
J+I	Envoi Protocole signé 1 exemplaire président CSNPV - 1 exemplaire président CNO - 1 exemplaire Top France

XIII. DOSSIER DE PRESSE - PRESENTATION

L'organisateur constitue des dossiers pour :

- les clubs participants
- les officiels de course
- le Président de la FFSG
- le Directeur Technique National et son adjoint
- le Médecin Fédéral
- le Kinésithérapeute Fédéral
- les membres de la CSNPV
- les invités officiels
- les médias

Ces dossiers contiennent :

- la liste des concurrents et des accompagnateurs
- la liste des officiels de course
- les horaires de la compétition
- les horaires des navettes de transport éventuelles
- éventuellement des documentations sur la ville, la patinoire, le club, la ligue.
- Un laissez-passer pour parking réservé (personnel officiel uniquement).
- Pour les concurrents: une invitation valable pour une personne accompagnatrice pour toute la compétition.